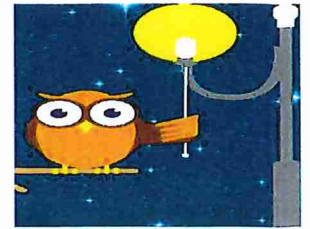




Eclairer où il faut, quand il faut !



ENQUETE SUR L'EVOLUTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE REOTIER

Quelques mots d'explication :

La commune de REOTIER adhérente au **Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public** a récemment rénové son réseau d'éclairage public avec l'installation de luminaires LED plus performants et moins énergivores.

Le programme de rénovation de l'Eclairage Public sur les 19 communes adhérentes au SIGDEP c'est :

- * Une réduction des puissances installées sur le parc de 67 % soit 388 kW sur 5 140 foyers grâce à l'efficacité des luminaires LED,
- * Une consommation d'énergie réduite de 73 % grâce à des dispositifs de gestion de fonctionnement, des niveaux d'éclairage plus efficaces, pilotés au niveau des points lumineux,
- * Des luminaires durables ne nécessitant pas de remplacement de composants avant 100 000 heures et permettant de réduire les opérations de maintenance sur un territoire morcelé.
- * La suppression de sources de pollution lumineuse pour la faune et la flore,
- * L'engagement des communes pour limiter les températures de couleur les plus nuisibles à la faune et la flore,
- * L'amélioration des performances visuelles.

Cette modernisation permet déjà de réduire la consommation d'électricité et l'impact environnemental de l'éclairage.

Rappel :

- **Auparavant**, notre commune avait choisi de passer à l'extinction nocturne entre 0h30 et 5 h 00 du matin,

- **Aujourd'hui** il n'y a plus d'extinction nocturne de l'éclairage public mais une diminution de l'intensité lumineuse sur tous les points d'éclairage public de la commune.

Dans une démarche de transition écologique et de maîtrise des dépenses publiques, la municipalité souhaite faire évoluer les modalités de l'éclairage public sur la commune.

Votre opinion est importante pour nous aider à trouver un équilibre entre sobriété énergétique, sécurité, qualité de vie et préservation de l'environnement.

Nous vous invitons à vous exprimer librement en renseignant la fiche de consultation ci-jointe.

Merci de votre participation et de votre contribution à cette réflexion collective.

L'équipe municipale.



COMMUNE DE REOTIER

CONSULTATION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Hameau de résidence : _____

Nom de famille : _____

- Le maintien de l'éclairage actuel c'est-à-dire pas d'extinction nocturne mais une diminution de 10 % de l'intensité lumineuse ;
- Une extinction ciblée sur certains secteurs ou sur certains points lumineux ;
- Une extinction totale de l'éclairage public pendant la nuit.

- J'émetts une autre proposition – Merci de la préciser ci-dessous :

Date :

Signature :

Merci de déposer votre participation :

- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Par mail à l'adresse suivante : mairie@reotier.fr
- Par la poste à l'adresse suivante : Mairie de Réotier 17 chemin de l'école 05600 REOTIER

Réponse souhaitée avant le : 31 juillet 2026

Les résultats de cette consultation vous seront communiqués.

Avant la mise en œuvre de vos propositions, le Conseiller Municipal référent par hameau pourra vous rencontrer. Une date vous sera alors proposée.
